

ASSEMBLEE NATIONALE7 juillet 2005

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
(Deuxième lecture) - (n° 2406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTN° 17 (2^{ème} rect.)

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« III. – Dans l'article L.O. 111-6 du même code, les mots : « le rapport et les annexes mentionnés aux I et II de l'article L.O. 111-4 » sont remplacés par les mots : « les rapports et les annexes mentionnés aux I, I bis et II de l'article L.O. 111-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.